COMMUNE : VIRIEU LE GRAND

Membre de (1) : Communauté de Communes de Bugey Sud (CCBS)

Communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n°...../.....

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par Yvette VALLIN	Mme Yvette VALLIN	Mme Yvette VALLIN
Liste conduite par Yvette VALLIN	M. Yves WITKOWSKI	
Liste conduite par Yvette VALLIN	Mme Marie-Josèphe THIERCELET	
Liste conduite par Yvette VALLIN	M. Anthony SQUILLACE	
Liste conduite par Yvette VALLIN	Mme Laetitia BOUVIER	
Liste conduite par Yvette VALLIN	M. Mahfoud KHADIR	
Liste conduite par Yvette VALLIN	Mme Sarah DELATHIERE	
Liste conduite par Yvette VALLIN	M. Jean Francois LEVEILLEY	
Liste conduite par Yvette VALLIN	Mme Rolande DEMITRES	
Liste conduite par Yvette VALLIN	M. Wolfram TAVEL	
Liste conduite par Yvette VALLIN	Mme Virginie FRANCOIS	
Liste conduite par Yvette VALLIN	M. Marius TIGHILT-FERHAT	
Liste conduite par Raphael VINCENT	Raphael VINCENT	
Liste conduite par Raphael VINCENT	Corinne BOUCHISSE	
Liste conduite par Raphael VINCENT	Alexandre BOURE	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à Virieu le Grand, le 15 mars

Le président, *Les représentants des listes de candidats,* *Les membres du bureau,*

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.